



## Appel à initiatives

### « Plateforme des microprojets »

*Accompagnement et soutien aux micro-projets de solidarité internationale*

**Juillet 2019**

#### **I. AVIS D'APPEL À INITIATIVES**

Dans le cadre de ses orientations 2019, la Division des Partenariats OSC (DPA/OSC) de l'AFD lance un appel à initiatives concernant l'accompagnement et le financement de microprojets de solidarité internationale portés par de petites organisations de solidarité internationale (OSI). Le cadrage stratégique, les objectifs, ainsi que les critères d'éligibilité sont présentés ci-après.

Cet appel est doté d'une enveloppe maximum de 4,5 millions d'euros. Cette enveloppe est susceptible de recevoir un complément de dotation du fonds de financement des microprojets en fonction de la qualité du dossier qui sera retenu. Ce complément ne pourra dépasser 500 000 euros par an, soit 1,5 million d'euros sur la période du projet.

A l'issue de cet appel à initiatives, un seul projet d'une durée de trois ans pourra être financé par l'AFD.

La sélection est effectuée sur la base d'un dossier technique et financier accompagné d'un dossier administratif, remis par les OSC dans un délai de trois mois à compter de la publication de l'appel à propositions.

**Le dossier d'appel à propositions est disponible depuis le 18 juillet 2019  
sur le site internet de l'AFD : [www.afd.fr](http://www.afd.fr)**

Pour tout renseignement complémentaire, les demandeurs doivent s'adresser par écrit à :

Nicolas LEJOSNE, [lejosnen@afd.fr](mailto:lejosnen@afd.fr) ou  
Valérie HUGUENIN, [hugueninv@afd.fr](mailto:hugueninv@afd.fr)

**Les propositions devront être remises au plus tard :**

**Le 30 septembre 2019, à 16 heures**

- **Le dossier complet (note projet + dossier administratif + copie du tout sur clé USB) par voie postale à l'adresse suivante :**

Agence Française de Développement  
Division des Partenariats OSC (DPA/OSC)  
A l'attention de Pierre Salignon  
5, rue Roland Barthes  
75598 PARIS cedex 12

**Toute proposition arrivée après la date et l'heure indiquée ci-dessus sera écartée.**

## **II. CADRAGE GENERAL DE L'APPEL A INITIATIVES**

Depuis les années 90, les pouvoirs publics français (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et Agence française de développement) ont contribué au financement et à l'accompagnement des microprojets de solidarité internationale.

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans les cinq priorités de l'État en matière de coopération internationale tels que notifiées dans les conclusions du CICID du février 2018 : éducation, climat, genre, fragilité et santé

Pour une plus grande efficacité et complémentarité budgétaires, ce programme d'appui financier aux micro-projets, cherchera à s'inscrire dans les dispositifs d'appui financiers existants par une information et une concertation renforcées des postes diplomatiques et des territoires français concernés.

Fruit d'initiatives de taille et de nature différentes, les petits projets sont de qualité inégale et peuvent souffrir d'isolement sur le terrain et d'un manque de visibilité. Les associations qui les portent, en France, sont parfois elles aussi isolées au sein du tissu des associations françaises de solidarité internationale. Certaines « petites » OSC qui portent ces projets sont souvent des associations en devenir, à fort potentiel.

Il existe des petits projets qui s'inscrivent pertinemment et durablement dans les contextes locaux et qui prévoient des activités pérennes, répondant aux besoins exprimés par les populations locales ou par les autorités locales. Cette proximité indéniable est souvent source d'innovation et d'expérimentation sur le terrain.

Les microprojets sont également le reflet d'un tissu associatif riche d'initiatives citoyennes, inscrites dans leur territoire et mobilisant autour d'eux de nombreux acteurs locaux (collectivités locales, donateurs, bénévoles, cercles familiaux, établissements scolaires, etc.).

Les petites associations ont cependant souvent besoin d'être accompagnées, formées, orientées pour professionnaliser leurs ressources humaines et leurs pratiques, en vue de les rendre plus visibles, plus efficaces, plus efficaces ou encore pour être informées et invitées à intégrer des instances collectives de dialogue et d'échanges inter-associatifs, voire multi-acteurs.

Par ailleurs, de multiples dispositifs proposent de financer des microprojets. Ces dispositifs sont portés par des structures de diverses natures telles que les collectivités, les collectifs d'associations, les fondations. Il existe un besoin de mutualisation et de coordination des actions accompagnant ces financements pour gagner collectivement en qualité et en efficacité. Il peut aussi exister des besoins de partages de bonnes pratiques, de renforcement de capacité et de professionnalisation des actions entreprises par ces structures dans le cadre de tels dispositifs

On constate enfin une forte demande pour rapprocher les dispositifs nationaux de financement des microprojets des territoires, de leurs acteurs de la solidarité internationale et de leurs citoyens. Il s'agit par ce biais de répondre à l'attente d'une plus grande proximité avec l'engagement citoyen dans le domaine de la solidarité internationale. L'implication des acteurs présents dans les territoires constitue ainsi un point d'attention central dans le présent AMI.

Enfin, il apparaît que les microprojets sont un vecteur de mobilisation de la jeunesse, élément important pour les pouvoirs publics dans le cadre de coopération avec la société civile<sup>1</sup>. Les besoins de synergie, de renforcement de capacité, d'actions spécifiques apparaissent ainsi, sur le sujet de la jeunesse, comme un enjeu spécifique du financement des microprojets. Cet aspect gagnerait à être renforcé. Le volontariat, à tout âge, en est un élément essentiel, un levier pour les enjeux de développement et de solidarité internationale.

L'AFD souhaite aujourd'hui donner plus d'ampleur au financement et à l'accompagnement des microprojets de solidarité internationale en lançant un appel à propositions en direction des OSC françaises qui souhaitent i) s'investir sur ce segment et proposer des dispositifs d'accompagnement et de financement des microprojets et de leurs porteurs, ii) promouvoir une logique partenariale entre les différents financeurs de microprojets dans une perspective de mise en œuvre de synergie et de mutualisation des moyens au profit de l'accompagnement des microprojets et de leurs porteurs, iii) impliquer les acteurs des territoires dans la mise en œuvre de ce dispositif, iv) porter une attention renouvelée à la mobilisation citoyenne en faveur de la solidarité internationale au travers de microprojets avec une attention spécifique concernant la jeunesse.

---

<sup>1</sup> Les conclusions du CICID du 8 février 2018 indiquent qu'« en matière de mobilisation citoyenne, la France augmentera son effort de développement de l'engagement citoyen, notamment au travers des dispositifs de volontariats internationaux. L'engagement citoyen est réaffirmé comme levier transversal d'action de la politique de développement et de solidarité ».

## 1) OBJECTIFS DE L'APPEL

L'appel à propositions a pour vocation de faire émerger de la part des OSC françaises des propositions de dispositifs destinés à :

### 1) **Contribuer à soutenir et à valoriser les initiatives des associations françaises de petite taille en matière de microprojets de solidarité internationale.**

- Le dispositif proposé pourra prévoir des actions de valorisation, de capitalisation, voire la mutualisation des pratiques d'intervention des petits projets notamment les petits projets permettant de tester, à petite échelle, des méthodologies ou des approches innovantes dans différents secteurs d'intervention.
- Les propositions pourront prévoir des actions de mise en réseau des OSC porteuses de petits projets et l'aide à la recherche de nouveaux financements pour les porteurs de projets.
- Les propositions pourront prévoir des actions de communication interne et externe.

### 2) **Accompagner les porteurs de ces petits projets dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets.**

- Le dispositif proposé pourra prévoir des actions d'information, d'accompagnement collectif et/ou individuel des porteurs de projets et de formation (sur tout le territoire national) en amont du dépôt des projets.
- Il pourra prévoir des actions de suivi de l'exécution et d'évaluation croisée à l'issue des projets soutenus (évaluations croisée par pays, ou par thématique).
- Il pourra prévoir des formations spécifiques en matière d'élaboration de cadre logique, de recherche de fonds, de présentation des dossiers, d'évaluation de projet....
- Il pourra prévoir des moments d'échanges entre porteurs de projets (échanges de pratiques, réflexion collective...).

### 3) **Assurer le financement de petits projets de solidarité internationale pour les pays éligibles à l'aide publique au développement de l'OCDE, sur une variété de thématiques.**

- Le dispositif prévoira la mise en place d'un fonds permettant le financement de microprojets.

### 4) **Permettre un effet levier pour les petites OSC dans la mobilisation d'autres financements et assurer une visibilité à l'effort consenti par l'AFD.**

- Le dispositif proposé pourra initier des relations partenariales avec d'autres fonds mis en place en direction des petites associations (fondations, OSC, collectivités locales).
- Il pourra assurer un rôle de veille des dispositifs existants et de toute réflexion, débat autour des microprojets.

### 5) **Susciter, animer, faciliter les synergies avec d'autres acteurs finançant des microprojets**

- Le dispositif pourra proposer une organisation promouvant une approche volontariste et de synergies/mutualisations avec les autres acteurs finançant des microprojets. Cela pourra concerner toutes les étapes du cycle du financement des microprojets (appel à microprojets,

accompagnement, sélection, financement, suivi, évaluation, observatoire, dématérialisation, etc.)

- Le dispositif pourra prévoir une gouvernance partagée ouverte aux organisations finançant des microprojets.
- Le dispositif pourra proposer des actions de renforcement de capacité, de partages d'expérience, visant à permettre de développer une dynamique collective d'amélioration des dispositifs finançant des microprojets

#### **6) Assurer la proximité du dispositif avec l'engagement citoyen au travers notamment sa territorialisation**

- Le dispositif pourra notamment prévoir une territorialisation des différentes actions prévues par le dispositif, (jurys, formations, accompagnement des porteurs de projets, etc.), l'abondement de fonds locaux au travers d'un suivi partagé,
- Le dispositif pourra faire le lien avec des actions d'ECSI, et pourra constituer une forme d'ECSI par l'action au travers des microprojets
- Le dispositif pourra prévoir des actions spécifiques destinés à permettre la mobilisation de la jeunesse au travers des microprojets en lien étroit avec les autres acteurs impliqués dans une démarche analogue.

Enfin, le dispositif qui sera retenu au terme de l'appel contribuera à renforcer la visibilité du tissu associatif français en matière de solidarité internationale et sera complémentaire à l'activité traditionnelle d'appui aux initiatives des OSC françaises de l'AFD.

## **2) MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'APPEL**

### **a) Procédure et critères d'éligibilité**

L'appel à initiatives concerne la mise en place d'un **dispositif d'une durée de 3 ans maximum**.

**Un seul dispositif sera retenu à l'issue de l'appel à initiatives.** Néanmoins, il pourra être demandé à ce que deux dispositifs puissent fusionner au profit de cet appel à initiatives si cela s'avère pertinent.

L'appel et l'ensemble des documents concernant cet appel à propositions seront publiés sur le site Internet de l'AFD. Un relais d'information sera assuré par Coordination Sud.

L'appel est **ouvert à toute OSC française** qui souhaite contribuer au soutien et à l'accompagnement de microprojets de solidarité internationale portés par des petits acteurs non gouvernementaux.

**L'organisation intéressée pour répondre à l'appel devra répondre aux critères suivants :**

- Etre une association loi 1901 ou association à but non lucratif régie par le droit local d'Alsace Moselle ; une fondation française reconnue d'utilité publique ou abritée au sein d'une fondation française reconnue d'utilité publique ou un syndicat de droit français (loi du 21 juin 1865),
- La date de création de l'OSC, fixée au jour de la parution au Journal Officiel, doit être antérieure de trois ans au minimum à la date de dépôt du dossier à l'AFD ;

- Il ne doit pas y avoir de contrôle majoritaire exercé par une ou des entité(s) publique(s) au niveau du conseil d'administration et/ou de l'assemblée générale ;
- Il ne doit pas y avoir de contrôle majoritaire exercé par une ou des entreprise(s) de tout type (SARL, coopératives, mutuelles, etc.) au niveau du conseil d'administration et/ou de l'assemblée générale ;
- Le siège social et la direction doivent être implantés en France. L'OSC doit justifier d'une réelle autonomie de sa structure (gouvernance propre, gestion propre, orientations stratégiques, etc.).
- L'OSC devra **pouvoir justifier d'activités significatives** dans le domaine du développement et de la solidarité internationale **depuis trois années au minimum**.
- Elle devra **justifier d'un fonctionnement associatif** qui s'appréciera sur la base des critères suivants : *l'OSC tient régulièrement les assemblées générales et réunit les instances de gouvernance prévues dans les statuts (avec ordres du jour, procès verbaux et relevés de décisions des assemblées générales et réunions du conseil d'administration) ; l'OSC produit des documents annuels, y compris financiers, validés par l'Assemblée Générale, tels que prévus dans les statuts (au minimum dernier rapport moral du président et rapport du trésorier et du commissaire aux comptes s'il est requis).*
- **La gouvernance institutionnelle et financière** de l'OSC s'appréciera sur la base des critères suivants : *l'OSC ne doit pas compter de personnel de l'AFD parmi les membres de son conseil d'administration ; ses informations comptables et financières doivent être validées conformément à la loi régissant les OSC françaises, notamment la validation des comptes de l'association par un Commissaire aux Comptes. L'OSC devra fournir un budget prévisionnel pour l'année en cours. L'OSC a de bonnes pratiques de gouvernance et de transparence dans les processus de décision ; elle respecte les règles de déontologie ( par exemple respect des critères inscrits dans la Charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public, respect des règles de l'OIT, bilan social lorsqu'il est requis par le droit du travail, adoption d'une charte d'éthique ou document équivalent...); elle a des règles de contrôles internes et de reporting ; sa situation financière est saine. Si l'OSC accuse des résultats nets négatifs, ou si elle présente un niveau de fonds propres négatifs, au cours des trois derniers exercices, des éléments d'explication sont attendus de la part de l'OSC, ainsi que la stratégie de redressement prévue le cas échéant.*
- **L'OSC doit justifier de sa capacité de gestion au regard du projet soumis** et d'une expérience significative de la gestion de projets dans les 3 dernières années ; la part moyenne de ressources publiques françaises totales (ministère des Affaires étrangères et AFD) ne doit pas excéder 35% des produits du compte de résultats de l'OSC (moyenne sur les trois derniers exercices).
- **Elle devra avoir une vocation nationale** : les propositions émanant d'OSC intervenant exclusivement localement ou régionalement sur le territoire français ne seront pas éligibles.
- **Les propositions présentées en consortium seront privilégiées** avec une attention sur la gouvernance proposée pour la plateforme des microprojets. Les OSC peuvent être présentes dans différents consortia qui souhaiteraient soumissionnés au présent AMI.

**Les OSC intéressées auront un délai de 2,5 mois pour proposer un dispositif d'accompagnement tel que défini plus haut.**

**Les OSC intéressées devront également démontrer leur capacité à gérer un tel dispositif : expérience dans le domaine ciblé, expertise, ressources humaines mobilisées, notoriété, assise financière, partenaires envisagés.**

Ce dispositif devra présenter de façon détaillée les modes opératoires, les actions d'information, de coordination, d'animation, d'accompagnement, de formation, de communication, d'évaluation, de sélection et de suivi administratif et financier envisagés.

Elles devront fournir un dossier administratif (cf. composition en annexe 1).

**Les critères de sélection et d'appréciation lors de l'étape de sélection concernent deux axes principaux que sont i) la logique partenariale d'une plateforme des microprojets et ii) la qualité des actions mises en œuvre en faveur du cycle des microprojets. Ils porteront sur les points suivants :**

1. Logique partenariale de la plateforme des microprojets
  - Synergie mise en œuvre par le projet avec les acteurs finançant et accompagnant des microprojets (collectif d'associations, collectivités, OSC, fondations, etc.)
  - Gouvernance de la plateforme ouverte aux différents acteurs finançant et accompagnant des microprojets
  - Territorialisation des actions prévues par la plateforme des microprojets, notamment :
    - Territorialisation des jurys,
    - Territorialisation éventuelle d'une partie du fonds de dotation pouvant donner lieu à la mise en place de fonds territorialisés communs avec d'autres acteurs de financement des microprojets,
    - Territorialisation de l'accompagnement des porteurs de microprojets
    - Territorialisation de l'évaluation,
    - Territorialisation de la communication
2. Qualité des actions mises en œuvre en faveur du cycle des microprojets
  - Méthodologie retenue pour l'accompagnement des porteurs de petits projets,
  - Méthodologie retenue pour la sélection et le financement des petits projets,
  - Méthodologie retenue pour le suivi et l'évaluation des petits projets appuyés,
  - Capitalisation sur les petits projets et actions de communication,
  - Objectifs visés, réalisations prévues, effets et risques,
  - Mise en réseau des porteurs et levée de nouveaux financements,
  - Organisation et moyens de l'intervention,
  - Mobilisation de cofinancements pour les petits projets.

**b) Critères d'éligibilité concernant les porteurs de microprojets et les microprojets soutenus dans le cadre du dispositif proposé.**

<b>Concernant les microprojets qui seront soutenus à travers le dispositif proposé :</b>
------------------------------------------------------------------------------------------

- Les projets susceptibles d'être cofinancés ou non par l'association retenue par l'appel seront géographiquement ouverts aux pays éligibles au CAD de l'OCDE.
- Les projets pourront avoir une durée de 1 à 3 ans.
- Ils pourront concerner toutes les thématiques de l'aide au développement, y compris les droits de l'homme (ne sont pas concernés les projets d'urgence ou de post-crise immédiate, les projets de construction ou d'équipement, les études de faisabilité, les actions individuelles).
- Le fonds de dotation ne pourra financer des projets de sport et développement, des projets financés par le PRAOSIM, les projets financés par les dispositifs JSI et VVSI, les indemnités de volontariat déjà prises en charge par d'autres organismes ou ministères français lorsque le projet prévoit la mobilisation d'un volontaire. Ces critères sont susceptibles d'être revus et/ou complétés durant le projet par l'AFD.
- Ne sont pas concernés par l'appel à initiatives les projets de microfinance, de micro-épargne et les projets de financement en cascade.

- Ils devront intégrer les critères traditionnels de l'aide au développement, à savoir :
  - Intégration du projet dans son contexte social, environnemental et institutionnel : articulation et pertinence du projet vis-à-vis des politiques, plans et orientations de développement national, régional ou local. Cohérence avec le dispositif institutionnel en place. Exigence d'une information des autorités locales ou nationales.
  - Durabilité du projet : capacité opérationnelle de gestion et l'équilibre économique à terme (couverture des coûts d'exploitation et maintenance), une fois achevée la phase d'investissement et l'action directe de l'OSC.
  - Innovation et répliquabilité : aspects innovants et effet d'exemple du projet (projet d'expérimentation ou projet pilote), en termes de technologies appropriées, de participation du secteur privé local, de participation financière des bénéficiaires, de gestion des risques, etc.
  - Implication des bénéficiaires : participation des bénéficiaires à la gestion du projet. Appropriation des résultats par la communauté locale.
  - Indicateurs de résultat : capacité à mesurer les impacts à court et long terme du projet.
  - Partenariat / collaboration avec les OSC locales.
  - Méthodologie et coûts de mise en œuvre / coûts d'investissements (y inclus investissements immatériels).
  - Importance et qualité de l'implication bénévole et citoyenne dans le projet au Nord et au Sud.
  - Prise en considération des thématiques transverses que sont la jeunesse, le genre, l'environnement et le climat.
- **Les microprojets pourront être financés à hauteur de 10 000 € TTC maximum, représentant un maximum de 50 % du budget prévisionnel du projet soumis, 25 % minimum devront faire l'objet d'une valorisation de l'implication bénévole, (sans contraintes sur l'origine des 25 % restants).**
- La mobilisation de bénévoles ou les dons en nature pourront être valorisés dans les budgets des projets.
- Les projets devront prévoir des actions de communication et un reporting annuel adapté.

<b>Concernant les associations susceptibles de soumettre un microprojet :</b>
-------------------------------------------------------------------------------

- **Les associations ne devront pas avoir des ressources annuelles supérieures à 130 000 € (cf. derniers comptes annuels approuvés).**
- Seules les associations loi 1901, déclarées en préfecture, pourront soumettre un microprojet.
- Seules les associations ayant plus de trois ans d'existence, fixée au jour de la parution au Journal Officiel, pourront soumettre un microprojet.
- Leur adhésion à un ou plusieurs collectifs régional, national, sectoriel, géographique sera un point d'attention dans la sélection des microprojets.

### **c) Budget et Calendrier prévisionnel**

**Afin de garantir un dispositif inscrit dans la durée, l'AFD mobilisera une enveloppe globale d'un montant maximum de 4 500 000 €. Cette enveloppe est susceptible de recevoir un complément de dotation du fonds de financement des microprojets en fonction de la qualité du**

dossier qui sera retenu. Ce complément ne pourra dépasser 500 000 euros par an, soit 1,5 million d'euros sur la période du projet.

**Le calendrier indicatif est le suivant :**

- **18 juillet 2019 : lancement de l'appel à initiatives**
- **30 septembre 2019 – 16 heures : date limite de dépôt des dossiers de proposition**
- **octobre-novembre 2019 : instruction des dossiers**
- **décembre/janvier 2019 : présentation des dossiers en comité OSC pour décision finale**
- **1<sup>er</sup> janvier 2020 : démarrage du dispositif retenu**

## Annexe 1

### Composition du dossier administratif

- 1) Fiche de renseignements du demandeur (voir modèle en annexe 3) ;
- 2) Copie des statuts signés du demandeur;
- 3) Copie de la déclaration d'enregistrement en préfecture du demandeur et copie de la publication au Journal Officiel ;
- 4) Liste datée des membres du conseil d'administration, du bureau et des principaux dirigeants de l'OSC, renseignant les coordonnées de ces derniers et la date des dernières élections ;
- 5) Organigramme du demandeur daté et signé par le dirigeant ;
- 6) Rapports moraux du président et rapports d'activités des trois dernières années ;
- 7) Dernier compte-rendu d'Assemblée Générale ou au minimum l'ordre du jour de la dernière Assemblée Générale avec les principales résolutions, et toute pièce démontrant les activités engagées et réalisées ainsi que la vie associative avérée ;
- 8) Bilans et Comptes d'exploitation des trois derniers exercices (avec les annexes et notes explicatives), validés par l'assemblée générale, faisant ressortir l'origine (publique ou privée) des ressources financières. Ces informations devront être ensuite actualisées chaque année. Lors d'une demande l'année suivante, envoyer les documents comptables de l'année précédente.  
Pour les OSC françaises, communiquer les documents suivants :
  - Intégralité des documents comptables pour les OSC ayant moins de 153 000 € de financements publics ;
  - Intégralité des documents comptables certifiés ou audités (annexes comprises) pour les OSC ayant plus de 153 000 € de financements publics.
- 9) Budget prévisionnel pour l'exercice en cours faisant apparaître la liste des financements publics envisagés en indiquant s'ils sont sollicités ou acquis, tel que validé en assemblée générale, et signé ;
- 10) Liste des financeurs privés contribuant à plus de 15 % du dernier budget de l'OSC validé en assemblée générale et à plus de 15 % du budget du projet présenté et composition de leur conseil d'administration.

## Annexe 2

### Plan type du dossier technique et financier à soumettre

#### A. NOTE DE TRANSPARENCE (2 à 3 PAGES)

##### Note de transparence<sup>2</sup>



Nom de l'OSC	
Site internet	
Nom du projet – Libellé court :	< 20 caractères
Nom du projet – Libellé long :	< 200 caractères – Cet intitulé doit être explicite et compréhensible par le grand public
Lieu d'intervention	
Type de projet	<b>Projet Intérêt Général</b>
Thématique(s)	
Principaux partenaires du projet	
<b>Résumé du projet :</b> < 500 caractères - Ce descriptif doit préciser le contenu du projet et être également compréhensible par le grand public <b>Objectif global :</b> ..... <b>Indicateur(s) d'impact du projet :</b> .....  <b>Objectif(s) spécifique(s) :</b> ..... ..... .....	

<sup>2</sup> Cette note de transparence sera validée par les OSC lors de la signature de la convention, et mise en ligne sur le site internet de l'AFD ([www.afd.fr](http://www.afd.fr)) et le site du gouvernement français (<http://www.transparence-aide.gouv.fr>) (2 à 3 pages maximum).

**Résultats attendus par objectif spécifique :**

**OBJECTIF SPECIFIQUE 1 :** .....

Indicateur(s) d'atteinte de l'objectif spécifique : .....

**Résultat 1 :** .....

Indicateur(s) de résultats de l'objectif spécifique chiffrés et cibles visées :\_.....

Principales activités prévues : .....

Indicateurs de suivi des activités chiffrés et cibles visées : .....

**Résultat 2 :** .....

Indicateur(s) de résultats de l'objectif spécifique chiffrés et cibles visées :\_.....

Principales activités prévues : .....

Indicateurs de suivi des activités chiffrés et cibles visées : .....

**Résultat 3 :** .....

Indicateur(s) de résultats de l'objectif spécifique chiffrés et cibles visées :\_.....

Principales activités prévues : .....

Indicateurs de suivi des activités chiffrés et cibles visées : .....

.....  
**OBJECTIF SPECIFIQUE 2 :** .....

Indicateur(s) d'atteinte de l'objectif spécifique : .....

**Résultat 1 :** .....

Indicateur(s) de résultats de l'objectif spécifique chiffrés et cibles visées :\_.....

Principales activités prévues : .....

Indicateurs de suivi des activités chiffrés et cibles visées : .....

**Résultat 2 :** .....

Indicateur(s) de résultats de l'objectif spécifique chiffrés et cibles visées :\_.....

Principales activités prévues : .....

Indicateurs de suivi des activités chiffrés et cibles visées : .....

**Résultat 3 :** .....

Indicateur(s) de résultats de l'objectif spécifique chiffrés et cibles visées :\_.....

Principales activités prévues : .....

Indicateurs de suivi des activités chiffrés et cibles visées : .....

.....  
**OBJECTIF SPECIFIQUE 3 :** .....

Indicateur(s) d'atteinte de l'objectif spécifique : .....

**Résultat 1 :** .....

Indicateur(s) de résultats de l'objectif spécifique chiffrés et cibles visées :\_.....

Principales activités prévues : .....

Indicateurs de suivi des activités chiffrés et cibles visées : .....

**Résultat 2 :** .....

Indicateur(s) de résultats de l'objectif spécifique chiffrés et cibles visées :\_.....

Principales activités prévues : .....

Indicateurs de suivi des activités chiffrés et cibles visées : .....

**Résultat 3 :** .....

Indicateur(s) de résultats de l'objectif spécifique chiffrés et cibles visées :\_.....

Principales activités prévues : .....

Indicateurs de suivi des activités chiffrés et cibles visées : .....

.....

<b>Groupe(s) cible(s)</b>	<b>A détailler et à chiffrer</b>
---------------------------	----------------------------------

<b>Durée totale du projet</b>	<b>..... ans</b>
-------------------------------	------------------

<b>Coût total de l'opération</b>	<b>..... €</b>	<b>100 %</b>
<b>Participation de l'AFD</b>	<b>..... €</b>	<b>..... %</b>

## **B. SIGLES ET ACRONYMES**

## **C. DESCRIPTION DU PROJET**

Le nombre de pages pour chaque partie du document est indicatif, l'OSC peut moduler le contenu de ces parties dans la mesure où le document ne dépasse pas le nombre total de pages indiqué.

### **1. LOCALISATION DU PROJET**

- Zone(s) d'intervention

### **2. CALENDRIER DU PROJET**

- Durée du projet (mois)
  - Durée de la tranche 1 (nb mois) :
  - Durée de la tranche 2 (nb mois) :
- Date de démarrage prévue
- Date de clôture prévue

### **3. OBJET DU PROJET (1-2 PAGE(S)), DIAGNOSTIC ET PRINCIPAUX ENJEUX (2 PAGES)**

#### **3.1. Objet du projet (10-20 lignes)**

#### **3.2. Diagnostic et enjeux du projet**

*Le contenu des paragraphes 3.1. et 3.2. a vocation à présenter des éléments d'analyse et de problématique pour justifier le projet mais aussi en démontrer la pertinence et la plus-value.*

*Il permet de comprendre d'une part, la demande à laquelle l'OSC cherche à répondre en développant ses actions de SMA/EAD et, d'autre part, quelle est sa démarche. Ce paragraphe est particulièrement important à développer dans le cas d'une première demande de financement de la part de l'OSC auprès de l'AFD.*

*Pour les projets EAD, les besoins pédagogiques identifiés devront être particulièrement détaillés.*

*Pour les projets SMA, il s'agira d'expliquer comment le projet contribuera à la structuration du milieu associatif considérée au travers de l'un ou plusieurs de ces trois piliers :*

- *Structuration, rapprochement, convergences d'actions des OSC et ancrage ;*
- *Professionnalisation et création/diffusion d'innovations dans le milieu et au-delà ;*
- *Contribution des OSC dans leur action collective pour un dialogue renforcé sur l'action publique et le positionnement du secteur public sur des enjeux nationaux / internationaux.*

*Dans le cadre d'une demande de renouvellement, l'OSC devra expliciter, au regard des évaluations du projet déjà réalisées : les raisons de la mise en place d'une nouvelle phase, les modalités de prise en compte des enseignements tirés de l'évaluation, ainsi que l'évolution du diagnostic, des enjeux et de l'approche qui en découle.*

- Diagnostic réalisé et principaux résultats
- Principaux enjeux auxquels le projet entend répondre : à justifier précisément
- Identification des bénéficiaires directs, indirects et du/des public(s) cible(s) : à détailler précisément et à justifier (comment les publics ont été identifiés, pourquoi, comment seront-ils ciblés ?)
- Au regard des enjeux identifiés plus haut, présentez la valeur ajoutée du projet

**3.3. S'il s'agit d'une phase 2 ou 3 d'un projet déjà financé, précisez les principaux résultats et acquis de la phase précédente, les leçons tirées et les renouvellements apportés par rapport aux étapes précédentes :**

- Quels sont les principaux résultats déjà obtenus ou impacts mesurables, le cas échéant ?
- Quelles sont les principales évolutions, innovations, nouvelles orientations (en termes de méthode, d'outil, de gouvernance, de publics, de stratégie...) intégrées dans cette présente phase ?
- Le public ciblé a-t-il évolué, pourquoi ?
- Quels efforts et quels outils ou méthodes sont déployés pour toucher un public plus large ou pour démultiplier l'impact du projet ?
- Quelle utilisation des nouvelles technologies ou de nouveaux supports pédagogiques notamment pour les projets d'EAD ?

**4. CONTENU DU PROJET (8 PAGES - CETTE PARTIE DOIT ETRE PARTICULIÈREMENT DÉTAILLÉE)**

**4.1. Objectifs global et spécifique(s)**

- Présentation de l'objectif global d'ensemble auquel le projet contribuera
- Présentation du/des objectif(s) spécifique(s) que l'action doit atteindre pour contribuer à l'objectif global (1 à 3 objectif(s) spécifique(s) maximum)

*L'objectif global correspond à la finalité à laquelle le projet entend contribuer. Si des données sont disponibles, il convient de présenter les indicateurs retenus pour mesurer les impacts à long terme auquel le projet souhaite contribuer (1-2 indicateur(s) maximum).*

*Les objectifs spécifiques sont les objectifs directement liés au projet. L'OSC doit présenter les indicateurs retenus pour mesurer les effets à court et moyen terme du projet pour chaque objectif spécifique (au moins un indicateur par objectif spécifique). Des objectifs spécifiques concrets facilitent la proposition d'indicateurs clairs.*

**4.2. Résultats attendus**

#### 4.2. Présentation des résultats attendus pour contribuer aux objectif(s) spécifique(s) (2-3 résultats maximum par objectif spécifique)

*Il convient de décrire quelles sont les réalisations attendues du projet pour atteindre les objectifs spécifiques. L'OSC doit présenter 1 indicateur de résultats (et non d'activités) par résultat attendu. Les indicateurs de résultats proposés peuvent être quantitatifs et/ou qualitatifs. Ces indicateurs devront être simples et mesurables. Veuillez décrire les méthodes de collecte et les cibles chiffrées concernant ces indicateurs de résultats.*

#### 4.3. Description des activités du projet

- Présentation détaillée, classées par objectifs, des activités à mettre en œuvre (ordre de réalisation, bénéficiaires directs/indirects, durée, etc.) et les productions prévues afin de produire les résultats attendus. Donner des exemples si nécessaire.

*Il ne s'agit pas de lister simplement les résultats et les activités. A la différence du Cadre Logique, ce paragraphe doit raconter la logique d'intervention du projet de façon dynamique, en présentant les activités qui seront mises en œuvre et en donnant des exemples et illustrations*

#### 4.4. Indicateurs agrégeables

Il convient de renseigner les indicateurs agrégeables spécifiques aux projets Initiatives OSC.

*Veuillez renseigner les indicateurs suivants :*

##### **Projet SMA :**

- *Nombre d'OSC (membres ou non de l'OSC porteuse du projet) directement impactées par le projet*
- *Nombre de personnes physiques membres d'OSC directement impactées par le projet*

##### **Projet EAD :**

- *Nombre d'individus formés ou accompagnés dans le cadre du projet*
- *Nombre de personnes touchées directement ou impliquées dans les campagnes de sensibilisation à l'EAD portées par le projet*
- *le nombre de visites annuelles des plateformes Web (sites, applications, réseaux sociaux, forums, blogs, etc.) dédié(s) au projet.*

#### 4.5. Méthodologie et principes d'action

- Présentation de la méthodologie, du mode opératoire, des principes d'action retenus pour mener le projet et des outils employés pour sa mise en œuvre (notamment les principes, présupposés et méthodes pédagogiques pour les projets EAD, et les principes d'organisation, d'animation et de gouvernance pour les projets SMA)
- Ces éléments doivent être détaillés : notamment les principes et présupposés pédagogiques pour les projets EAD et les principes d'organisation et d'animation pour les projets SMA

#### **4.6. Partenariats, pilotage et gouvernance**

- Description de la répartition des responsabilités et des tâches entre l'OSC, les différents partenaires (ou membres s'agissant des projets SMA) et les autres intervenants éventuels (joindre un schéma organisationnel si possible)
- Présentation du mode de pilotage du projet mis en place
- Présentation des instances de gouvernance mises en place et leur fonctionnement

*Pour les projets SMA, cette partie devra être particulièrement développée. Il s'agira d'expliquer comment le projet répond aux enjeux spécifiques liés à la conduite d'une dynamique collective, en termes de compétences, gouvernance, processus de concertation et de consolidation du réseau et des membres.*

### **5. HISTORIQUE DU PROJET ET PARTENAIRES IMPLIQUES (3 PAGES)**

#### **5.1. Historique du projet et implication des partenaires/intervenants dans sa formulation**

- Préciser en quelques lignes le contexte, la genèse et l'historique du projet
- Explication de l'implication des partenaires/intervenants dans la conception du projet
- Description de l'historique des relations entre l'OSC et les partenaires/intervenants

*Ce paragraphe permet de comprendre comment est né le projet. Il s'agit également d'expliquer comment les partenaires/intervenants ont été associés à la conception du projet et quel est le type de relation partenariale qui les relie avec l'OSC porteuse du projet. Ce point devra être particulièrement développé pour les projets SMA.*

*Il convient également de préciser si des études ou des évaluations préalables ont été réalisées et quels en ont été leurs principaux résultats.*

#### **5.2. Compétences de l'OSC et des partenaires/intervenants pour réaliser le projet**

- Présentation de l'OSC porteuse du projet (fonctionnement, composition, etc.), explication du projet associatif de l'OSC (origines de sa création, objectifs, activités, etc.) ainsi que ses actions et ses compétences dans le domaine de la SMA/EAD
- Présentation des partenaires/intervenants impliqués dans le projet
- Valeur ajoutée de l'OSC porteuse du projet et des partenaires/intervenants, et résultats déjà obtenus dans le domaine de la SMA/EAD

*L'objectif de ce paragraphe est de démontrer la capacité de l'OSC et de ses partenaires à mettre en œuvre un projet SMA/EAD en faisant état de leurs expériences et de leurs compétences sur le sujet, la thématique. Il s'agit de crédibiliser et légitimer son intervention en tant que structure porteuse du projet.*

*Ce paragraphe permet également d'apporter un éclairage sur la valeur ajoutée de chaque partenaire dans l'exécution du projet et de démontrer pourquoi il est pertinent qu'il y soit associé.*

*Le cas échéant, il convient de mettre en avant les acteurs clés avec lesquels il est pertinent de créer de nouveaux liens utiles au projet.*

*Il ne s'agit pas de décrire les modalités pratiques d'organisation du projet traitées au sein du chapitre IV.*

## **6. COHERENCE EXTERNE DU PROJET (1 PAGE)**

### **III.**

#### **6.1. Avec les politiques publiques**

- Présentation de l'environnement institutionnel dans lequel le projet prend place, notamment en France, au niveau national, voire local, mais aussi le cas échéant au niveau européen ou international
- Description de l'articulation éventuelle du projet avec des actions et/ou dispositifs de nature proche menés ou soutenus par des acteurs publics du territoire ou nationaux (ministères, organisations internationales, services déconcentrés, centres de recherche, universités, collectivités territoriales, établissements scolaires, etc.). Le cas échéant, présentation des liens du projet avec les interventions de l'AFD.

#### **6.2. Interventions similaires sur le sujet par d'autres acteurs de la société civile**

- Présentation de l'articulation éventuelle du projet/programme avec d'autres dispositifs ou interventions de la société civile (milieu associatif en France et/ou à l'étranger, syndicats, fondations, entreprises...).

*Le chapitre VI propose d'apporter une description, avec des éléments très concrets, de l'articulation, de la complémentarité du projet avec les différents items ci-dessus. En cas d'absence d'une telle articulation, veuillez expliquer pourquoi. Les informations présentées sont normalement issues du diagnostic préalable réalisé par l'OSC.*

*Il convient d'analyser la cohérence avec les politiques publiques nationales, décentralisées et/ou locales. Dans le cas contraire, ou en l'absence de politiques publiques sur le secteur ciblé, il convient de l'expliquer.*

*Cette partie doit démontrer que l'OSC s'est renseignée de manière approfondie sur les initiatives existantes et sur les articulations et/ou complémentarités possibles à approfondir. Il s'agit de mettre en valeur la plus-value spécifique du projet par rapport à ces autres interventions identifiées et d'expliquer comment l'OSC se positionne aux côtés des autres acteurs.*

## **7. PRISE EN COMPTE DU GENRE ET DES AUTRES APPROCHES TRANSVERSALES DANS LE PROJET**

### **7.1. Prise en compte de l'environnement et du climat**

*Concernant la prise en compte de l'environnement et du climat, il convient d'explicitier si le projet/programme comporte des objectifs spécifiques, résultats attendus et activités en lien*

*avec ces thématiques. Dans ce cas, une analyse détaillée du contexte, des problèmes identifiés sur lesquels le projet/programme entend agir et des moyens mis en œuvre (internes et externes) est nécessaire. Les impacts à moyen et long terme du projet/programme en matière d'environnement et de climat seront détaillés dans le chapitre X. Dans le cas des projets n'ayant pas d'objectif environnemental spécifique, une analyse des éventuels impacts environnementaux des actions menées devra également être conduite au chapitre X.*

## **7.2. Prise en compte du genre**

*Il convient de montrer en quoi les activités prennent en compte le genre : en explicitant quelle analyse du contexte a été faite, quels sont les problèmes identifiés sur lesquels le projet/programme entend agir, quels moyens (internes et externes) ont été mobilisés.*

*Il est important d'indiquer quels indicateurs sexo-spécifiques ont été élaborés pour analyser le contexte mais aussi pour mesurer les résultats. Les impacts à moyen et long terme du projet/programme en matière de prise en compte du genre seront détaillés dans le chapitre X.*

## **7.3. Prise en compte de la jeunesse**

*Concernant la prise en compte de la jeunesse, actrice des ODD, il convient d'expliciter si le projet/programme comporte des objectifs spécifiques, résultats attendus et activités en lien avec cette thématique. Dans ce cas, une analyse détaillée du contexte, des problèmes identifiés sur lesquels le projet/programme entend agir et des moyens mis en œuvre (internes et externes) est nécessaire. Les impacts à moyen et long terme du projet/programme en matière de jeunesse seront détaillés dans le chapitre X et mentionneront les indicateurs spécifiques à l'implication de la jeunesse qui ont été élaborés pour analyser le contexte et évaluer les résultats dans ce domaine. Si le projet n'a pas d'objectif « jeunesse » spécifique, une analyse des éventuels impacts spécifiques sur cette population des actions menées devra également être conduite au chapitre X.*

## **7.4. Prise en compte d'autres approches transversales**

*Il convient également de montrer, le cas échéant, en quoi les activités prévues prennent en compte d'autres approches transversales.*

# **8. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION (1 A 2 PAGES)**

## **8.1. Suivi technique/financier et audit financier prévus par le projet**

- Description de ce qui sera mis en œuvre par l'OSC pour le suivi technique et financier du projet : organisation, échéances, livrables
- Description qui sera mis en œuvre par l'OSC pour réaliser l'audit projet

*Trois règles principales s'appliquent pour la réalisation d'un audit financier externe d'un projet/programme:*

*- Pour les OSC présentant des projets/programmes dont la subvention SPC/DPO est supérieure ou égale à 500 000 Euros, un audit financier externe est obligatoire. Son financement doit être intégré au budget du projet/programme.*

*- Pour les OSC présentant des projets/programmes dont la subvention SPC/DPO est inférieure à 500 000 Euros, un audit financier externe est exigé si les deux derniers projets octroyés pour une subvention inférieure ou égale à 500 000 Euros n'ont pas fait l'objet d'un audit financier externe transmis à SPC/DPO. Dans le cas où un audit financier externe réalisé par l'OSC présenterait des conclusions non satisfaisantes, SPC/DPO pourra exiger l'augmentation de la fréquence des audits.*

*- Dans tous les cas, pour tout premier projet déposé au guichet SPC/DPO, un audit financier externe est obligatoire. Son financement doit être intégré au budget du programme.*

*Les modalités de réalisation des audits financiers externes sont décrites dans le guide méthodologique.*

## **8.2. Actions de capitalisation (si prévues)**

*Les actions de capitalisation sont particulièrement encouragées. Elles doivent être de caractère opérationnel, largement diffusables au-delà de l'OSC qui porte le projet, et permettre de tirer des enseignements de l'action.*

*Elles doivent être portées par l'OSC (équipe salariée et instances dirigeantes) ainsi que par ses partenaires, et être proportionnées à la taille du projet et aux capacités de l'OSC.*

*L'approche dans ce domaine et les pratiques de capitalisation retenues par l'OSC doivent être également explicitées. L'OSC peut se reporter aux documents existant sur le sujet qui sont mentionnés dans le guide méthodologique.*

*Devront être explicités : les objectifs, les cibles visées, les résultats attendus, les modalités de diffusion, ainsi que les moyens techniques et ressources humaines employés.*

## **8.3. Actions de visibilité et de communication prévues**

*Il s'agira d'expliquer dans ce paragraphe quels sont les actions et modes de communication et de visibilité prévus par le projet, au sein de l'OSC et vis-à-vis de l'extérieur.*

*Devront être explicités : les objectifs, les cibles visées, les résultats attendus, les modalités de diffusion, ainsi que les moyens techniques et ressources humaines employés.*

*La stratégie et les outils en matière de communication numérique doivent faire l'objet d'une présentation dédiée et détaillée.*

## **8.4. Evaluation finale (interne ou externe)**

*L'évaluation finale est fortement recommandée par l'AFD. Elle est obligatoire pour tout renouvellement de phase du projet.*

*Pour rappel, l'évaluation externe finale doit être lancée au plus tard au début du dernier semestre de la dernière année du projet afin que le rapport d'évaluation soit finalisé et communiqué avant d'élaborer et de soumettre toute éventuelle demande de nouvelle phase. L'AFD demeure flexible quant à la forme que prendra l'évaluation d'une phase (suivi-évaluation, évaluation finale).*

*Dans tous les cas, les modalités de mise en place de l'évaluation seront systématiquement discutées lors de la rencontre à mi-parcours de l'exécution du projet entre l'OSC et SPC/DPO.*

*L'AFD souhaite qu'un projet mis en œuvre dans la durée puisse prévoir une étude d'impact à la fin de sa mise en œuvre.*

*Devront être explicités : les résultats attendus de l'évaluation, les modalités, l'échéancier, ainsi que les moyens techniques et ressources humaines employés.*

## **9. RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS TECHNIQUES PREVUS PAR LE PROJET (1 PAGE)**

### **9.1. Ressources humaines mobilisées**

*Ce paragraphe permet de justifier et de décrire les ressources humaines mobilisées (fonctions et tâches, nombre d'ETP, temps consacré au projet, bénévoles, etc.). Le statut du personnel (salariés, volontaires, consultants, missions courtes de suivi, bénévoles, etc.) devra être impérativement spécifié.*

### **9.2. Moyens matériels mobilisés significatifs**

*L'ensemble des moyens matériels utilisés pour la mise en œuvre du projet doit figurer dans le budget détaillé. Il convient en outre d'explicitier les principaux moyens matériels et techniques, d'une valeur supérieure à 5 000€. Les conditions d'utilisation du matériel après la fin du projet (durabilité, mode de transfert, conditions de gestion) seront explicitées au chapitre XI.*

## **10. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET (1 A 2 PAGES)**

*Pour chaque type d'impact attendu, proposer un ou des indicateurs, ainsi que des sources et/ou outils de vérification.*

### **10.1. Impacts sur les partenaires, intervenants et autres parties prenantes**

### **10.2. Impact(s) pédagogique(s) du projet (pour les projets EAD)**

### **10.3. Impact(s) sur les bénéficiaires directs/indirects**

### **10.4. Impact(s) sur les questions liées au genre et sur les autres approches transversales**

- Présentation des impacts présumés à partir de la prise en compte détaillée dans le paragraphe

*Le chapitre IV présente les résultats attendus et, par objectif spécifique, les principaux indicateurs de résultat.*

*Dans le chapitre X, il s'agit de présenter les impacts à moyen et long terme (5-10 ans), à différents niveaux, qui pourraient contribuer à l'atteinte de l'objectif global. S'ils sont pertinents, il est nécessaire de présenter des indicateurs permettant d'évaluer ces impacts. En l'absence d'impacts présumés sur l'un des sous-critères ci-dessus, il est recommandé d'en expliquer les raisons.*

## **11. RISQUES ET PERENNITE DU PROJET (1-2 PAGE(S))**

### **11.1. Identification des risques liés au contexte et au projet (risques opérationnels, financiers, partenariaux)**

- Risques opérationnels : risques techniques, financiers, partenariaux

*Il convient d'expliquer quels sont les risques identifiés par l'OSC et qui peuvent impacter le projet.*

### **11.2. Prévention des risques identifiés et mesures correctives envisagées**

*Il convient d'expliquer quelles sont les dispositions prises ou envisagées par l'OSC pour prévenir ou atténuer les risques identifiés. Une analyse de l'OSC sur sa capacité à assurer la résilience du projet et ses résultats pourra être détaillée.*

### **11.3. Pérennité du projet**

- Modalités de transfert des compétences au(x) partenaire(s), le cas échéant
- Modalité de recherche de diversification de partenaires financiers, le cas échéant
- Explication sur ce qu'il adviendra du matériel mobilisé après l'achèvement du projet

*Il convient d'explicitier les différents niveaux de pérennisation du projet pour l'OSC porteuse du projet.*

*En ce qui concerne le matériel mobilisé, il s'agit dans ce paragraphe d'expliquer la manière dont l'OSC s'organise pour que l'utilisation du matériel soit pérenne après la fin du projet (dimension de durabilité, leur mode de transfert à l'issue du projet).*

*Dans le chapitre IX, il s'agit d'expliquer quels sont les moyens mis à disposition du projet (dimension opérationnelle).*

#### **11.4. Stratégie de sortie du projet engagée par l'OSC et calendrier envisagé**

*La notion de calendrier ne doit pas forcément faire apparaître de dates précises de désengagement mais implique d'inscrire la stratégie de sortie dans le temps, même si ce temps dépasse la durée du projet présenté.*

### **12. COMMENTAIRES RELATIFS AU BUDGET PREVISIONNEL (1 PAGE)**

*L'OSC doit annexer le budget prévisionnel détaillé en Annexe 2 de la NIONG et commenter :*

#### **12.1. Les dépenses prévisionnelles**

- Le cas échéant, il convient de justifier une demande de rétroactivité des dépenses (se référer au guide méthodologique)

#### **12.2. Les ressources prévisionnelles**

- Il sera utile de fournir des explications et des commentaires sur l'état d'avancement du plan de financement

- **Annexe 1 : CADRE LOGIQUE**

	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible</b>	<b>Sources et moyens de vérification</b>
<b>Objectif global</b>	<i>Quels sont le ou les objectif(s) global(aux) d'ensemble auquel l'action va contribuer ?</i>	<i>Quel est l'indicateur-clef lié à ce ou ces objectif(s) global(aux) ?</i>	<i>Quelles sont les sources d'information pour cet indicateur ?</i>
<b>Objectif(s) spécifique(s) (et sous-objectifs spécifiques)</b>	<i>Quels objectifs spécifiques l'action doit-elle atteindre comme contribution à ou aux objectif(s) global(aux) ?</i>	<i>Quels indicateurs montrent en détail, que les objectifs de l'action sont atteints ?</i>	<i>Quelles sources d'information existent et peuvent être rassemblées ? Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations ?</i>
<b>Résultats attendus</b>	<i>Les résultats sont les réalisations qui vont permettre l'atteinte de l'objectif spécifique. Quels sont les résultats attendus (Numérotez ces résultats) ?</i>	<i>Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que l'action atteint les résultats attendus ?</i>	<i>Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?</i>
<b>Activités à développer</b>	<i>Quelles sont les activités-clefs à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ? (Groupez les activités par résultats)</i>	<i>Moyens : Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, études, fournitures, installations opérationnelles, etc. ?</i>	<i>Quelles sont les sources d'information sur le déroulement de l'action ? Coûts : Quels sont les coûts de l'action ? leur nature ? (Détail dans le budget de l'action)</i>

- **Annexe 2 : BUDGET PREVISIONNEL DETAILLE EN FORMAT EXCEL (A TELECHARGER EN FORMAT EXCEL)**

Tableau des dépenses, ressources et valorisations prévisionnelles au format Excel à insérer dans cette annexe (se référer à l'Annexe 3 du guide méthodologique)

### **Rappel : points d'attention**

1. Indiquer tous les montants en euros (EUR) ;
2. Indiquer les pourcentages avec un chiffre après la virgule maximum ;
3. Faire apparaître clairement le mode de calcul (coût unitaire, forfait, coût homme / jour) ;
4. Détailler chaque rubrique budgétaire et prévoir pour chacune d'elles, 1 à 6 lignes budgétaires ;
5. Ne faire figurer que des nombres entiers, sans les centimes ;
6. Vérifier que le montant total des ressources équivaut exactement au montant total des dépenses (à l'euro près) ;
7. Eviter les écarts fréquents d'un (1) euro entre les sommes totales, dus aux arrondis calculés automatiquement.

- **Annexe 3 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS RELATIVE AU DEMANDEUR**

*Les notes de bas de pages sont indiquées pour information, elles doivent ensuite être supprimées au moment de la rédaction du document par l'association.*

<b>Nom complet de l'OSC :</b>		
<b>Acronyme (si communément utilisé pour désigner l'organisme, sinon /) :</b>		
<b>Adresse postale :</b>		
<b>Lieu d'implantation du siège social :</b> <i>(si différent de l'adresse postale)</i>		
<b>Téléphone :</b>		
<b>Adresse électronique :</b>		
<b>Site internet :</b>		
<b>Date de création :</b>		
<b>Statut Juridique :</b>		
<b>Numéro de SIRET :</b>		
<b>Les références de la déclaration à la Préfecture :</b>		
N°	Date	Département
<b>La date de publication au Journal officiel :</b>		
<b>Le cas échéant, la date de reconnaissance d'utilité publique :</b>		
<b>Le cas échéant, la date d'agrément par un ministère, lequel :</b>		

<b>Objet de l'association :</b>	
<b>Zone(s) d'intervention :</b>	
<b>Secteur(s) d'intervention :</b>	
<b>Principaux financements et partenariats noués entre l'OSC et l'AFD au cours des 3 dernières années. (préciser l'objet, le montant du financement et le service de l'AFD concerné)</b>	

<b>Principaux financements et partenariats noués entre l'OSC et le MAEDI au cours des 3 dernières années.</b> ( <i>préciser l'objet, le montant du financement et le service du MAEDI concerné</i> )	
<b>Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :</b>	
<b>Principales publications de l'OSC :</b>	

	Nom	Téléphone	Adresse électronique
<b>Nom, prénom et qualité de la personne responsable du ou des projets présentés :</b>			

<b>Nom et prénom du président :</b>	
<b>Nom et prénom du secrétaire général :</b>	
<b>Nom et prénom du trésorier :</b>	
<b>Nombre de membres composant le Conseil d'Administration<sup>3</sup> :</b>	
<b>Compte-t-on parmi ses membres un agent de l'Agence Française de Développement ? :</b> <i>si oui, indiquez son nom et sa fonction</i>	
<b>Compte-t-on parmi ses membres une personne politiquement exposée<sup>4</sup> ? :</b> <i>si oui, indiquez son nom et sa fonction</i>	
<b>Date de l'Assemblée générale au cours de laquelle ont été élus les membres du CA et du bureau actuels :</b>	
<b>Date d'échéance des mandats de ces membres :</b>	

<sup>3</sup> Joindre la liste détaillée

<sup>4</sup> Une personne politiquement exposée (PPE) est une personne résidant dans un autre pays que la France et qui exerce ou a cessé d'exercer, depuis moins d'un an, d'importantes fonctions publiques, par exemple : chef d'Etat ou de gouvernement, parlementaires, membres d'une Cour suprême ou d'une Cour constitutionnelle, d'une Cour des comptes, dirigeants ou membres de l'organe de direction d'une banque centrale, diplomates de haut rang, militaires de haut rang assurant le commandement d'une armée, membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ou dirigeants d'une institution internationale. Les relations d'affaires avec les membres directs de la famille d'une PPE ou les personnes connues pour lui être étroitement associées présentent des risques similaires à ceux liés aux PPE elles-mêmes. Cette expression ne couvre pas les personnes de rang moyen ou inférieur relevant des catégories mentionnées ci-dessus.

<b>Date de la dernière AG et date prévisionnelle de la prochaine AG :</b>	
---------------------------------------------------------------------------	--

<b>trois derniers exercices</b>	<b>20..</b>	<b>20..</b>	<b>20..</b>
<b>Nombre de membres</b>			
<b>Nombre de cotisants</b>			
<b>Montant des cotisations</b>			

<b>Effectifs au siège de l'OSC :</b>	<b>Total (ETP<sup>5</sup>)</b>	<b>Temps plein</b>	<b>Temps partiel</b>
Salarié(s)			
Bénévole(s)			
Total			
<b>Effectifs à l'étranger :</b>	<b>Total (ETP)</b>	<b>Temps plein</b>	<b>Temps partiel</b>
Salarié(s) expatrié(s)			
Salarié(s) local(aux)			
Volontaire(s) – indiquer si agrément au titre du volontariat ?			
Bénévole(s)			
<b>Total</b>			

### Présentation synthétique du budget de l'OSC

<b>Rubriques budgétaires par pôle de dépenses</b>	<b>Année 20..</b>	<b>%</b>	<b>Année 20..</b>	<b>%</b>	<b>Année 20..</b>	<b>%</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
<b>Total des frais de fonctionnement de l'association</b>								
<b>Total des frais de communication et de collecte de fonds</b>								
<b>Total des interventions en France (hors activités d'éducation au développement)</b>								
<b>Total des interventions de solidarité internationale</b>								
Dont éducation au développement <sup>6</sup>								
Dont aide d'urgence <sup>4</sup>								
Dont envoi de volontaires <sup>4</sup>								

<sup>5</sup> Equivalent Temps Plein.

<sup>6</sup> Le cas échéant

<b>TOTAL</b>								
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--

**Présentation des ressources financières globales de l'OSC sur les trois dernières années**

Année	Total des produits de l'OSC <sup>7</sup>	Dont ressources publiques <sup>8</sup>		% du total des produits	Dont ressources privées <sup>9</sup>		% du total des produits
		Montant total :			Montant total :		
2016 (validé ou prévisionnel)		Montant total :			Montant total :		
		Dont AFD :			Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l'OSC <sup>10</sup> : - préciser nom et montant - préciser nom et montant		
		Dont autres ministères centraux :					
2015		Montant total :			Montant total :		
		Dont AFD :			Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l'OSC <sup>8</sup> : - préciser nom et montant - préciser nom et montant		
		Dont autres ministères centraux :					
2014		Montant total :			Montant total :		
		Dont AFD :			Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l'OSC <sup>8</sup> : - préciser nom et montant - préciser nom et montant		

7 Ce montant doit correspondre au total des produits apparaissant au compte de résultat de l'association de l'année considérée. Il n'est pas nécessairement égal à la somme des ressources publiques et privées mentionnées dans les colonnes suivantes.

8 Comptabiliser ici l'ensemble des fonds d'origine publique : subventions et prestations, fonds publics d'origine locale, nationale, internationale, etc.

9 Comptabiliser ici l'ensemble des fonds d'origine privée : subvention de la part de fondations ou d'entreprises, legs, dons, etc.

10 Lister ici l'ensemble des contributeurs privés apportant une contribution supérieure ou égale à 15% du budget total de l'OSC (en référence aux derniers comptes annuels validés en Assemblée Générale). S'il s'agit d'une personne morale, communiquer la liste des membres du Conseil d'Administration de cet organisme (nom, prénom, fonction et adresse) ou s'il s'agit d'une personne physique, communiquer son identité (nom, prénom, fonction et adresse).



- **Annexe 5 : FICHE(S) DE RENSEIGNEMENTS RELATIVE(S) AU(X) PARTENAIRE(S)**

*1/ Pour un projet impliquant < 5 partenaires, merci de remplir une fiche correspondant au modèle ci-dessous pour chaque partenaire (1 page maximum par partenaire, supprimer les notes de bas de page) :*

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet : .....

<b>Nom complet de l'organisme</b>	
<b>Acronyme</b>	<i>si communément utilisé pour désigner l'organisme, sinon /</i>
<b>Adresse du siège social</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Site internet</b>	

<b>Personne de contact pour ce projet</b>	<i>indiquer son adresse mail</i>
<b>Nom et prénom du directeur</b>	

<b>Date de création</b>	
<b>Statut Juridique</b>	<i>joindre au dossier technique le certificat d'enregistrement ou l'équivalent</i>

<b>Nom et prénom du président</b>	
<b>Compte-t-on parmi ses membres une personne politiquement exposée <sup>11</sup>?</b>	<i>si oui, indiquer son nom et sa fonction</i>
<b>Liste des membres du CA</b>	<i>joindre liste obligatoirement</i>

<b>Objet social de l'organisme partenaire</b>	<i>se référer aux statuts de l'organisme</i>
<b>Principaux domaines d'intervention et public(s) ciblé(s)</b>	
<b>Nombre de salariés</b>	
<b>Budget total annuel en euros</b>	
<b>Principaux donateurs</b>	

<sup>11</sup> Une personne politiquement exposée (PPE) est une personne résidant dans un autre pays que la France et qui exerce ou a cessé d'exercer, depuis moins d'un an, d'importantes fonctions publiques, par exemple : chef d'Etat ou de gouvernement, parlementaires, membres d'une Cour suprême ou d'une Cour constitutionnelle, d'une Cour des comptes, dirigeants ou membres de l'organe de direction d'une banque centrale, diplomates de haut rang, militaires de haut rang assurant le commandement d'une armée, membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ou dirigeants d'une institution internationale. Les relations d'affaires avec les membres directs de la famille d'une PPE ou les personnes connues pour lui être étroitement associées présentent des risques similaires à ceux liés aux PPE elles-mêmes. Cette expression ne couvre pas les personnes de rang moyen ou inférieur relevant des catégories mentionnées ci-dessus.

<b>Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc.</b>	
<b>Historique et nature de la coopération avec le partenaire</b>	<i>liens institutionnels : liens contractuels :</i>
<b>Rôle et implication dans la préparation du projet proposé</b>	<i>comment ce partenaire a-t-il été impliqué dans la conception de ce projet ?</i>
<b>Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé</b>	<i>comment et à quel niveau intervient ce partenaire dans le projet ?</i>
<b>Nature et localisation des activités à mener dans le cadre du projet</b>	
<b>Expérience(s) similaire(s) dans la mise en œuvre de l'action proposée</b>	

**2/ Pour un projet impliquant > 5 partenaires, merci de remplir une fiche succincte correspondant au modèle ci-dessous pour chaque partenaire impliqué :**

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet : .....

<b>Nom complet de l'organisme partenaire :</b>	
<b>Acronyme :</b>	<i>si communément utilisé pour désigner l'organisme, sinon /</i>
<b>Statut juridique de l'organisme partenaire :</b>	
<b>Lieu d'implantation du siège social de l'organisme partenaire :</b>	
<b>Objet social de l'organisme partenaire :</b>	<i>se référer aux statuts de l'organisme</i>
<b>Domaines d'intervention de l'organisme partenaire :</b>	
<b>Pays et régions d'intervention de l'organisme partenaire :</b>	
<b>Public(s) ciblé(s) par l'organisme partenaire :</b>	
<b>Nombre de membres composant le Conseil d'Administration et liste des membres du Bureau :</b>	<i>insérer la liste du bureau obligatoirement</i>
<b>Compte-t-on parmi ses membres une personne politiquement exposée ?</b>	
<b>Historique et nature de la coopération avec le partenaire :</b>	<i>liens institutionnels : liens contractuels :</i>
<b>Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :</b>	<i>Comment et à quel niveau intervient ce partenaire dans le projet ?</i>

- **Annexe 6 : SYNTHÈSE**

Synthèse de la dernière évaluation réalisée (s'il s'agit d'une phase 2 ou plus) et commentaires de l'OSC sur les principales conclusions et recommandations de cette évaluation (2/3 pages). A défaut d'évaluation, un bilan qualitatif et quantitatif de la phase précédente sera demandé (1 à 2 pages).

- **Annexe 7 : CHRONOGRAMME**

- **Annexe 8 : AUTRE(S) DOCUMENT(S) JUGE(S) PERTINENT(S) PAR L'OSC (CARTES, ETUDES, SCHEMAS, COMPLEMENTS DE DOSSIER TECHNIQUE, ETC.)**